



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 janvier 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 janvier 2003

**Marchés négociés sans mise en concurrence préalable et sans
publicité pour des prestations de maintenance**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Madame Laroche; Messieurs Guibert et Epplin ayant quitté la séance sans désigner de mandataire sont excusés à partir de cette délibération ainsi que Madame Chollet et Monsieur Tronel qui leur avaient donné pouvoir.

DSIT**Marchés négociés sans mise en concurrence préalable et sans publicité pour des prestations de maintenance**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale et avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

Sur proposition du Maire

Afin de satisfaire aux exigences de la nouvelle nomenclature du code des marchés publics et d'assurer la maintenance de ses progiciels informatiques, la Ville de Niort doit passer des marchés avec l'ensemble des éditeurs de progiciels qu'elle utilise (finances, ressources humaines, gestion du patrimoine, etc.), eux seuls possédant les sources des produits qu'ils commercialisent.

Les marchés de maintenance qui vont devoir être passés pour assurer, à compter du 1^{er} Janvier 2003, la maintenance des applicatifs utilisés par la Ville de Niort sera celle des marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence, suivant l'article 35 III 4° du Code des marchés publics.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le DCE,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer la consultation,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)